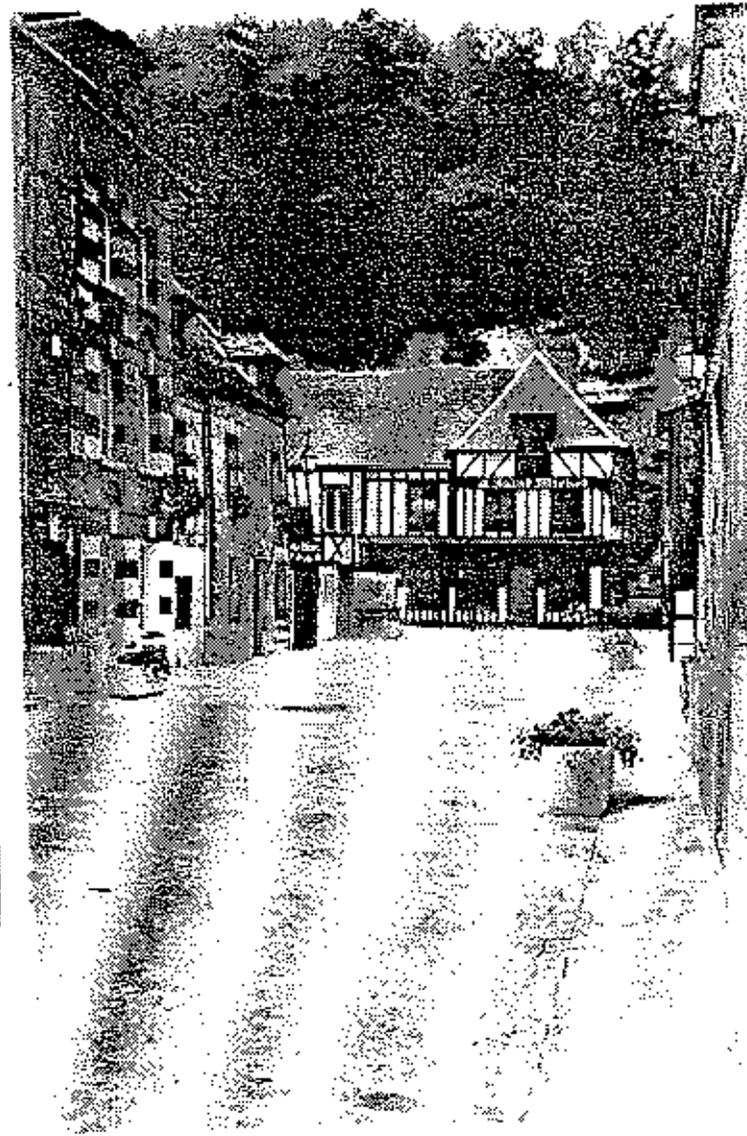




La Boylle
Porte du Château du Yrac.

BULLETIN MUNICIPAL

N° 17



LA BOUILLE

Janvier 1989

BILAN GENERAL POSITIF

A l'approche du terme du mandat du Conseil élu en 1983, la Municipalité estime devoir remettre en mémoire l'oeuvre importante qu'elle a accomplie, car le quotidien masque et fait souvent oublier l'essentiel.

Durant six ans, l'action continue de la Municipalité a été menée suivant une orientation générale précise et réaliste qui lui a permis :

- de procéder à des réalisations concrètes,
- d'assainir les finances communales,
- de résoudre des affaires complexes ou litigieuses,
- d'engager des projets dans un esprit de continuité.

1 - UNE ORIENTATION GENERALE PRECISE ET REALISTE

De longue date, en raison du déclin démographique du village, il avait été admis que sa revitalisation ne pouvait provenir que d'un accroissement de sa population ; d'où la décision de créer une résidence au Vracq et d'en confier l'exécution à un promoteur privé, les services de la Commune n'étant pas aptes à assurer la maîtrise d'oeuvre.

Après le lancement décidé d'un premier programme de 155 logements au Vracq, deux options différentes furent présentées au corps électoral en 1983 :

- l'une préconisait l'adoption d'une seconde tranche de 100 logements dans la peupleraie du Port Autonome et l'urbanisation du terrain de foot-ball, sans projet de préservation du Vieux Bourg,

- l'autre proposait de limiter l'urbanisation du Vracq au programme initialement retenu, d'engager la réhabilitation du Vieux Bourg et de préserver le site privilégié de LA BOUILLE.

C'est cette dernière option, exprimée en définitive par les électeurs, qui s'est avérée en pratique être la plus réaliste.

L'achèvement de la résidence du Vracq a posé à la commune de multiples et complexes problèmes d'infrastructures, auxquels elle a dû faire face d'urgence pour assurer la satis-

BULLETTIN MUNICIPAL

N° 17



LA BOULLE

Janvier 1989

BILAN GENERAL POSITIF

A l'approche du terme du mandat du Conseil élu en 1983, la Municipalité estime devoir remettre en mémoire l'oeuvre importante qu'elle a accomplie, car le quotidien masque et fait souvent oublier l'essentiel.

Durant six ans, l'action continue de la Municipalité a été menée suivant une orientation générale précise et réaliste qui lui a permis :

- de procéder à des réalisations concrètes,
- d'assainir les finances communales,
- de résoudre des affaires complexes ou litigieuses,
- d'engager des projets dans un esprit de continuité.

1 - UNE ORIENTATION GENERALE PRECISE ET REALISTE

De longue date, en raison du déclin démographique du village, il avait été admis que sa revitalisation ne pouvait provenir que d'un accroissement de sa population ; d'où la décision de créer une résidence au Vracq et d'en confier l'exécution à un promoteur privé, les services de la Commune n'étant pas aptes à assurer la maîtrise d'oeuvre.

Après le lancement décidé d'un premier programme de 155 logements au Vracq, deux options différentes furent présentées au corps électoral en 1983 :

- l'une préconisait l'adoption d'une seconde tranche de 100 logements dans la peupleraie du Port Autonome et l'urbanisation du terrain de foot-ball, sans projet de préservation du Vieux Bourg,

- l'autre proposait de limiter l'urbanisation du Vracq au programme initialement retenu, d'engager la réhabilitation du Vieux Bourg et de préserver le site privilégié de LA BOUTILLE.

C'est cette dernière option, exprimée en définitive par les électeurs, qui s'est avérée en pratique être la plus réaliste.

L'achèvement de la résidence du Vracq a posé à la commune de multiples et complexes problèmes d'infrastructures, auxquels elle a dû faire face d'urgence pour assurer la satis-

faction des besoins consécutifs au doublement de la population. Qu'en aurait-il été de son triplement ?

La stabilisation de celle-ci, initialement recherchée, n'a été que partiellement obtenue, en raison, d'une part, de la conjoncture économique : 75 logements sur 155 étaient prévus en accession à la propriété; ce nombre a été réduit par le promoteur à 45 ; et d'autre part, du fait que la majeure partie des appartements, en location, étant du type F3, convenait surtout à de jeunes ménages n'ayant pas obligatoirement l'intention de se fixer définitivement à LA BOUILLE ; c'est ainsi qu'en cinq ans, on a constaté une rotation rapide de la population : 395 inscriptions et 337 radiations ont eu lieu sur les listes électorales, pour un nombre total d'inscrits arrêté à 552 au 31 décembre 1988. Par contre, plusieurs habitants du Vieux Bourg, ou leurs enfants, sont venus s'installer de façon durable dans la résidence dont la qualité architecturale et le confort sont appréciés par tous.

Pour maintenir une juste proportion d'espaces verts, le Plan d'Occupation des Sols a été modifié afin d'inscrire la peupleraie en " terrain classé inconstructible ".

Pour la même raison, l'implantation d'une place centrale du village, à l'emplacement du terrain de football, n'a pas non plus été retenue ; ce projet se heurtait en outre à de lourdes servitudes : transfert du terrain de sports vers Moulineaux (opération chiffrée à plus de 1 000 000 Frs) et inopportunité commerciale vis à vis des commerçants installés Place du Bateau et dans le Vieux Bourg.

L'orientation générale de la Municipalité a donc consisté à mettre en oeuvre des réalisations concrètes, consécutives d'une part, à l'accroissement de la population et axées d'autre part, sur la réhabilitation du Vieux Bourg et la préservation du Site.

II - DES REALISATIONS CONCRETES

A - Consécutives à l'accroissement de la population :

L'achèvement des travaux d'adduction d'eau et d'installation de la station d'assainissement, antérieurement engagés, ont eu lieu en 1983 et 1984 ; leurs coûts, pris en charge

par les syndicats respectifs, se sont élevés à 815 000 Frs et à 1 105 000 Frs, la commune étant partiellement concernée par les remboursements d'emprunts souscrits par ces organismes pour l'exécution de ces travaux.

La collecte des ordures ménagères a dû être confiée à une entreprise, la capacité du camion-benne communal étant insuffisante pour en assurer le ramassage, le transfert de la décharge de Grand Couronne à Tourville la Rivière occasionnant, de plus, un allongement de parcours ; le coût actuel de ce service, d'environ 150 000,00 Frs par an, reste cependant inférieur à celui d'une prise en charge directe par la commune qui aurait mobilisé du personnel et nécessité l'achat d'un nouveau camion.

L'emploi des locaux administratifs a été reconsidéré ; les pièces du rez-de-chaussée de la mairie ont été affectées à la Municipalité et au secrétariat afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueil des nombreux habitants se présentant aux permanences.

La municipalité a surtout eu à résoudre d'urgence le problème de l'affectation de locaux scolaires, en raison de l'afflux du nombre d'enfants. En 1983, la question s'était posée de transformer ou non, la troisième classe en classe maternelle ; dès la rentrée de septembre 1986, il a fallu décider d'ouvrir d'urgence une seconde classe maternelle, pour les enfants prenant trois ans en cours d'année scolaire. Aucune obligation n'avait été imposée, lors de la construction du Vracq, en matière de locaux scolaires. Pour pallier cette absence de prévision, il a été décidé, après consultation et accord des parents d'élèves, d'implanter les deux classes maternelles, dans les pièces disponibles de la Salle Polyvalente, non initialement prévue à cette destination. Les autorisations et aménagements nécessaires ont été obtenus dans le délai record de quatre mois et l'ouverture effectuée le 1er janvier 1987.

L'amélioration des classes primaires existantes a été entreprise dès 1984, avec les travaux onéreux exécutés sur l'ensemble des chaufferies, la réfection des peintures puis l'aménagement des locaux sanitaires trop vétustes ; l'équipement matériel de la cantine a par ailleurs été poursuivi. Si les classes sont spacieuses et accueillantes, elles se trou-

vent situées dans trois bâtiments séparés et ne peuvent être aisément regroupées. Cet état de fait présente des inconvénients, pour les institutrices, en matière pédagogique et pour les enfants quant à la sécurité d'accès aux écoles. A cet égard, la Municipalité a obtenu du Conseil Général la pose de feux tricolores, à commande manuelle, au carrefour des C.D. 64 et 132. Un ralentisseur a été posé devant l'école maternelle. Le nombre d'enfants inscrits à l'école est actuellement de 103.

B - Axes sur la " réhabilitation " du Vieux Bourg et la préservation du Site :

Sur un plan général, la voirie et les réseaux, ont été améliorés. La partie ouest de la chaussée de la rue des Canadiens a été refaite ainsi que le haut de la Côte du Fer à Cheval ; l'allée centrale du cimetière a été restaurée.

Le réseau d'électricité a été renforcé par la pose d'un premier transformateur, Square Hector Malot et d'un second quai de Caumont, en jonction avec cette commune ; le bouclage ainsi réalisé, supprime les pannes d'électricité si fréquentes autrefois. La première tranche de renforcement du réseau a été exécutée Place du Bateau, Place St Michel, rue Magallon, rue Quicampet et rue du Coq ; les lignes sur potences ont été retirées et placées sur façades ou en souterrain.

L'éclairage public, commandé en 1982, a été mis en place en 1983 au Fer à Cheval et des points lumineux installés côte de la Maison Brulée et côte Albert Lambert.

Au plan de l'amélioration du Site, la promenade, du quai et l'allée Paul Doubet ont été refaites en enrobé rose ; des clapets anti-retour viennent d'être posés dans la partie basse du Vieux Bourg, au débouché des égouts pluviaux, en vue de limiter les risques d'inondations.

Le fleurissement du village a été poursuivi sur le terre-plein de la Mairie-Ecole, sur le pourtour du terrain de football, le long de l'Allée des Frênes et dans la cour de l'Ecole Maternelle. La réfection du muret du Vracq, le long du CD 64, a été réalisée de façon esthétique par les services de l'Equipement.

Cet effort, ainsi que ceux accomplis par les habitants, a valu à la commune l'attribution d'un diplôme de la part du Conseil Général au titre du concours des villages fleuris ; deux prix ont été accordés à des restaurateurs.

Depuis 1986, la commune a été classée, parmi celle connaissant une " haute fréquentation touristique journalière " et bénéficie d'une dotation particulière à ce titre. Seules 7 communes sur les 745 du département ont obtenu cette appellation; cette décision fait suite aux interventions de la commune.

Enfin, l'effort principal a porté sur la réhabilitation de la place St Michel, opération conduite par le Premier Adjoint, avec le concours des services compétents de l'Etat et du Conseil Général qui a subventionné cette réalisation très réussie et appréciée ; l'implantation d'échoppes artisanales, rue Magallon, en a été facilitée. Corrélativement, l'aménagement d'un parking a pu être exécuté derrière l'église, afin que les riverains de la Place St Michel ne soient pas privés de places de stationnement.

Pour mémoire, la numérotation des maisons, réclamée depuis longtemps, a été faite en 1985.

Toutes ces réalisations ont pu être menées à bien grâce à une gestion rigoureuse et un assainissement progressif de la situation financière de la commune.

III - UNE SITUATION FINANCIERE ASSAINIE

Selon les statistiques de la comptabilité publique, la commune ne disposait à la fin de l'exercice de 1982 que de 9 jours de trésorerie. Les annuités d'emprunt représentaient 27 % du budget de fonctionnement. C'est dire que la situation financière était particulièrement délicate, aggravée encore par le fait que la construction du Vracq ayant pris deux ans de retard, les dépenses d'infrastructures durent être couvertes sans rentrées fiscales compensatrices.

Pour rétablir cette situation, des mesures rigoureuses durent être prises : limitation des dépenses de fonctionnement à leur strict nécessaire, majoration des impôts en 1984, demeurés jusqu'à cette date particulièrement bas - à partir de

1985, la situation financière était en partie assainie - depuis cette date le taux des impôts communaux n'a pratiquement pas été augmenté ; ils ont subi le seul pourcentage de réévaluation décidé annuellement à l'échelon national. (cf. page 7).

Les budgets successifs font apparaître que la part des dotations et subventions reçues de l'Etat ou du Conseil Général, a toujours été légèrement supérieure à celle provenant des impôts locaux ou indirects ; ceci prouve que l'établissement des budgets a été effectué de façon judicieuse. Tout en menant une politique rigoureuse d'économies, la Municipalité a surtout su faire valoir toutes les recettes auxquelles elle était en droit de prétendre, notamment en matière d'attribution de subventions, ce qui impliquait de prévoir, très à l'avance, la présentation des divers dossiers aux autorités compétentes.

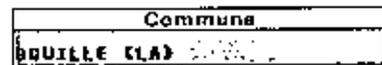
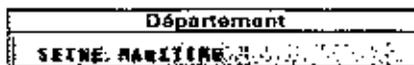
Actuellement, la situation financière de la commune est rétablie ; grâce à une révision générale de plusieurs de ses emprunts, contractés antérieurement à des taux supérieurs à 11,25 %, elle a pu faire une économie annuelle de 41 571 FF dans leurs remboursements. A titre indicatif, depuis 1983, le montant cumulé des budgets s'est élevé à 12 490 740 FF, se décomposant comme suit :

- 7 917 318 FF soit 63,38 % ont été affectés au budget de fonctionnement,
- 2 541 525 FF soit 20,35 % ont été affectés au remboursement des annuités (capital et intérêts),
- 2 031 897 FF soit 16,27 % ont été affectés au budget d'investissement.

Ce budget d'investissement a été réparti ainsi qu'il suit :

- 1 103 897 FF soit 54 % à la voirie
- 443 489 FF soit 22 % pour les écoles et cantine
- 417 574 soit 20% pour les bâtiments
- 66 937 FF soit 4 % pour les matériels et divers

Conjointement à son plan de réalisation de travaux et d'assainissement des finances communales, la Municipalité a eu à traiter d'affaires complexes ou litigieuses actuellement résolues ou en voie de résolution.



RENSEIGNEMENTS EXTRAITS DES RÔLES DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

MONTANTS ET PRODUITS exprimés en francs, TAUX exprimés en pourcentage.

I - TAXES PRINCIPALES comprises dans les rôles généraux de 1988

IMPOSITIONS PERÇUES AU PROFIT :	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	TAXE PROFESSIONNELLE	TOTAL colonne 1 à 4
DE LA COMMUNE					
1 - Taux nets	8,1	15	36,04	10,95	"
2 - Produits nets	240.845	251.760	2.444.511	134.522	429.571
DES SYNDICATS ET DISTRICT SANS FISCALITÉ PROPRE					
3 - Taux nets	1,28	2,36	5,68	1,72	"
4 - Produits nets	38.060	32.610	382.500	21.130	99.185
DE LA COMMUNALITÉ URBAINE, DU DISTRICT A FISC. PROPRE, DU SYNDICAT D'AGGL. NOUVELLE					
5 - Taux nets	"	"	"	"	"
6 - Montants réels nets	"	"	"	"	"
DU DÉPARTEMENT					
7 - Taux nets	7,35	12,06	25,3	5,7	"
8 - Montants réels nets	218.554	202.426	1.674.505	70.018	492.674
DU FOND DÉPARTEMENTAL de participation de la taxe professionnelle					
9 - Produits versés au fonds	"	"	"	"	"
10 - Total des lignes 2, 4, 6, 8 et 9	492.459	493.296	4.119.016	225.670	1.221.430

① Affectation faite, le cas échéant, des produits de la professionnelle versés au fonds départemental de participation de la Taxe professionnelle, répartis ligne 9

En fonction du tableau de répartition officielle ci-dessus, les impôts directs dits "locaux" se répartissent comme suit :

- . 51,5 % pour la commune,
- . 8,1 % pour les syndicats (SIVOM)
- . 40,4 % pour le département

Une somme de 86 007 FF est de plus prélevée au titre des taxes annexes locales (taxes pour les chambres d'agriculture, des métiers, taxes d'équipement, etc...), et 52 425 FF sont perçus pour la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.

La répartition des impôts perçus par la commune, soit 629 571,00 FF, représente :

- . 38,25 % pour la taxe d'habitation
- . 39,99 % pour la taxe foncière
- . 0,39 % pour la taxe foncière non bâtie
- . 21,37 % pour la taxe professionnelle

IV - LA RESOLUTION D'AFFAIRES COMPLEXES OU LITIGIEUSES

L'une des principales concerne le réseau de distribution d'eau de la Résidence du Vracq qui oppose le syndicat d'adduction d'eau de Caumont au promoteur ; celui-ci, pour différents motifs, a procédé directement à l'exécution des travaux de desserte intérieure du lotissement, sans passer par l'intermédiaire du Syndicat d'eau. Ce Syndicat a refusé, jusqu'à présent, de reprendre à sa charge ce réseau de distribution, desservi par un compteur général unique, sauf à procéder à une remise en conformité préalable des installations aux frais du promoteur.

La situation de fait actuelle ne donne pas satisfaction aux usagers, principalement à ceux des pavillons, en matière de facturation d'eau.

Pour sa part, la Municipalité est en voie d'obtenir une solution amiable de ce différend entre les parties, en étroite collaboration avec l'association syndicale du Vracq, estimant que les usagers n'ont pas à supporter les inconvénients d'un litige dont l'origine ne saurait leur être imputée.

Une fois effectuée la pose de robinets avant compteurs exigée, ainsi que les réparations nécessaires, le syndicat d'eau de Caumont devrait reprendre directement à sa charge le réseau intérieur.

La réception des V.R.D. (voies, réseaux et divers) dont la remise gratuite à la commune, était prévue dès l'achèvement de la résidence a été longue à réaliser. Comme pour la question de l'eau, la Municipalité a voulu éviter que l'Association Syndicale du Vracq ne soit engagée dans cette affaire. La prise d'effet de la réception des installations a été fixée par le Conseil Municipal, antérieurement à celle de la création de l'Association Syndicale.

Les services de l'équipement ont procédé, en 1988, aux vérifications qui s'imposaient. La réception du réseau d'éclairage public, des espaces verts et des parkings (sauf ceux attenants aux bâtiments collectifs qui restent privés) n'a pas donné lieu à observations. Les travaux de remise en état de la voirie, principalement des caniveaux, seront effectués par le promoteur, le Conseil Municipal ayant décidé paral-

l'élément de faire asphaltter les trottoirs devant les entrées de garage et de reprofiler les trottoirs de l'Allée des Saules, pour l'instant.

Le Conseil Municipal a eu à examiner des difficultés de ravitaillement causées par les fermetures successives de deux épiceries. Les possibilités offertes aux communes, pour pallier ces inconvénients sont restreintes, celles-ci ne pouvant se livrer à des actes commerciaux tels que la gestion directe d'une épicerie. Seul l'achat d'un "local" aurait pu être envisagé à l'exclusion d'un "fonds de commerce".

Afin d'assurer les besoins indispensables en alimentation de la population et plus spécialement des personnes âgées, la Municipalité a demandé aux autres commerçants de pourvoir aux denrées de première nécessité. Cet appel a été entendu. Les commerçants ont en outre décidé de constituer une Union Commerciale, présidée par Monsieur TOUZE, pour défendre leurs intérêts légitimes. Celle-ci a facilité la mise en place d'un marché hebdomadaire, décidée par le Conseil Municipal, sur l'instigation de Monsieur LENNUYEUX.

Tout en poursuivant la résolution de ces affaires litigieuses, la Municipalité a engagé et lancé des projets dans un esprit de continuité.

V - DES PROJETS ENGAGES DANS UN ESPRIT DE CONTINUITÉ

L'un des projets, encore en cours d'étude, concerne la création d'une "Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain" ; elle vise à uniformiser les règles d'urbanisme s'appliquant à la commune inscrite dans un site classé, à recenser et à conserver le patrimoine représenté par son habitat ancien, à restaurer certains îlots vétustes, à dégager des aires éventuelles de reconstruction de stationnement ou d'espaces verts et à en préserver le site touristique. La commission d'urbanisme a étudié ce dossier qui a été présenté au Conseil Municipal. Ses grandes lignes ont été approuvées mais une révision de certains points a été demandée. Ce dossier sera présenté, pour avis, au Conseil Régional de l'Architecture et de l'Environnement au cours du premier trimestre de 1989, puis de nouveau soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Dans une certaine mesure, ce dossier est lié indirectement aux problèmes de circulation, non encore résolus, (faisant l'objet plus loin d'une note particulière du Maire) qui font obstacle à une réhabilitation totale du Vieux Bourg.

L'aménagement de la rue Magallon a été examiné et subventionné par la direction de l'architecture et le Conseil Général. La souscription d'un emprunt de 100 000 Frs, prévue par le Conseil Municipal, sera nécessaire à l'exécution de ces travaux en 1989.

La réparation des vitraux de l'église, prévue de longue date, vient d'être commandée, les subventions préalables ayant été obtenues.

Le programme de renforcement du réseau d'électricité et de passage sur façade ou en souterrain, sera engagé sous peu, rue des Canadiens, les dossiers et le financement de ces travaux étant pratiquement achevés et pris en charge par le syndicat d'électricité de Sauris. S'ajoutant au programme déjà exécuté Place du Bateau et Place St Michel, il sera suivi d'un dernier programme concernant la rue du Colonel Périn et la partie Est de la rue des Canadiens. Cet ensemble de travaux entre dans la ligne de réhabilitation du Vieux Bourg, toutes les lignes sur potences devant être supprimées à l'issue de ces travaux. La réfection des chaussées des deux rues concernées devrait ensuite être normalement entreprise.

En bord de Seine, la construction d'un perré le long du Vracq est prévue par le Port Autonome, en 1989. Il s'agit de travaux importants, dont le coût sera de l'ordre de 3 millions de francs, leur financement étant assuré par le Conseil Général. Le renforcement du ponton de la Place du Bateau a également été demandé au Conseil Général, dans le cadre de l'effort qu'il entreprend pour favoriser la navigation touristique sur la Seine. De même, le Port Autonome a donné son accord, à la commune, pour la pose de trois ou quatre "corps morts" entre les deux pontons pour permettre l'accostage de petits bateaux de plaisance.

Enfin le réaménagement d'un plateau d'évolution sportive à vocation polyvalente vient d'être décidé par le Conseil Municipal ; son achèvement définitif le rendant ultérieurement utilisable comme tennis extérieur, sera sans doute tributaire du prochain budget.

De ce long exposé, il apparaît que la Municipalité a déployé durant six ans une grande activité, avec le concours de ceux des membres du Conseil Municipal ayant pris part aux 57 réunions qui furent tenues ; les 294 délibérations, prises le plus souvent à l'unanimité des membres présents ou représentés ont permis l'exécution des mesures, soumises par le Maire, secondé par les adjoints, à l'approbation du Conseil Municipal.

L'ensemble de ces mesures visait à assurer, dans de bonnes conditions, une phase de transition délicate de la vie de notre commune tout en maintenant un équilibre judicieux entre ses deux composantes.

Un gros effort a été entrepris en faveur de l'investissement ; pour l'avenir il serait sans doute indiqué de privilégier le budget de fonctionnement car le quotidien aussi est essentiel.

La conduite des affaires communales étant d'une complexité toujours croissante, les candidats au Conseil Municipal qui se présenteront au suffrage des électeurs en mars 1989 et auront à élire la Municipalité, devront avoir pleinement conscience que leurs fonctions exigent à la fois des compétences et beaucoup de dévouement.

C'est l'un des vœux que nous formons en ce début d'année en souhaitant qu'elle vous soit heureuse et bénéfique, à tous.

La Municipalité

Le Maire : Jean THOMAS

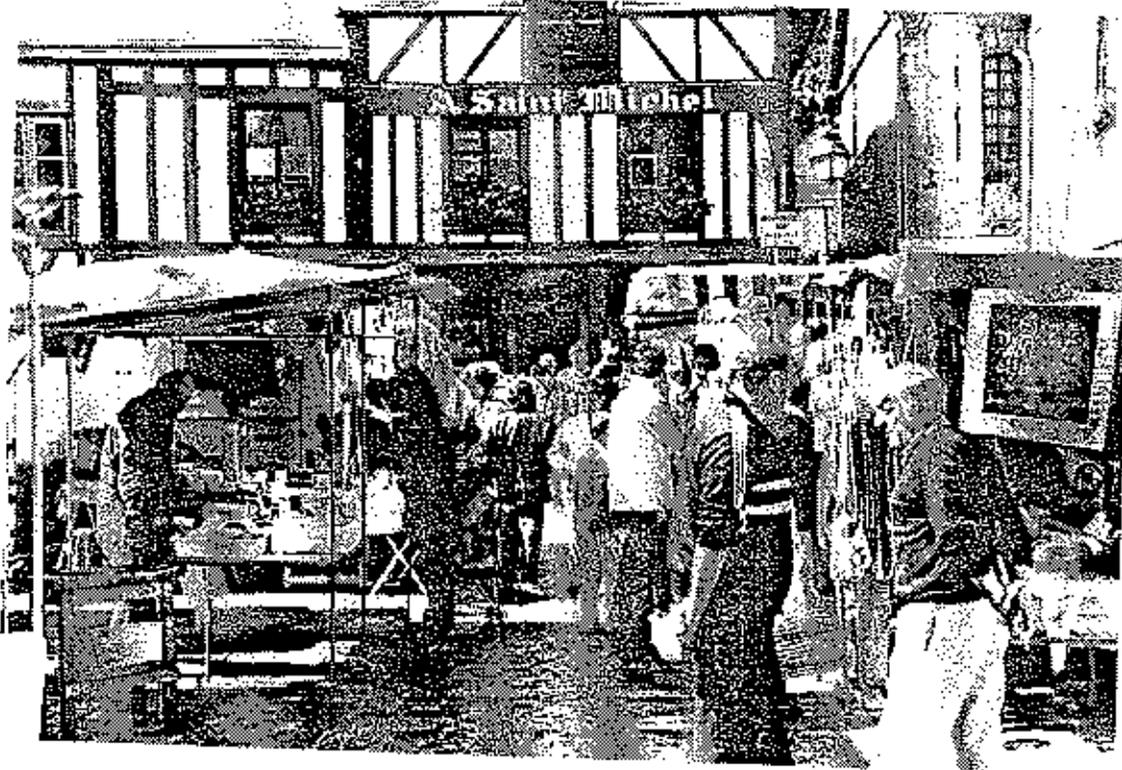
Le 1er Adjoint : M. LENNUVEUX

L'Adjoint aux finances :

P. CAMIA

LE MARCHÉ SUR

LA PLACE ST MICHEL



DES POUVOIRS ET RESPONSABILITES DU MAIRE EN MATIERE DE CIRCULATION

On considère généralement que, dans une commune, le Maire est responsable de tout. Ce n'est pas entièrement exact. Le Maire, dans ses attributions, est secondé par des adjoints qui forment avec lui la MUNICIPALITE, terme que l'on confond souvent avec celui de CONSEIL MUNICIPAL. Ce dernier traite des affaires qui lui sont présentées par le Maire, et par ses délibérations, décide ou non de leur exécution. Le Maire agit alors comme "exécutant" du Conseil. Mais en vertu des pouvoirs propres qui lui sont dévolus par la loi ou le Code des Communes, il agit aussi en tant que pouvoir "exécutif".

En matière de sécurité des personnes et des biens, le Code des Communes confère au Maire des responsabilités importantes. Les moyens dont il dispose ne sont malheureusement pas, du moins dans les petites communes, à la mesure des responsabilités qui lui incombent, celles-ci pouvant relever du domaine pénal en cas de négligence manifeste.

C'est principalement dans le domaine de la circulation automobile que le Maire doit veiller à la sécurité des personnes. De par sa configuration, le village de LA BOUTILLE, en raison du trafic routier important, est exposé, spécialement dans le goulet d'étranglement de l'église, à des risques permanents d'accidents sur les personnes et les biens. Plusieurs incidents y ont été constatés dont les conséquences auraient pu être graves. Or, il ne s'agit pas d'attendre la survenance d'une catastrophe pour prendre des mesures préventives.

Le problème crucial de LA BOUTILLE est dû au trafic important des poids lourds qui dure depuis de nombreuses années et n'a jamais été résolu.

Je me suis efforcé pendant six ans de le faire évoluer dans un sens favorable pour la commune.

1 - En mettant en place des dispositifs appropriés devant les écoles primaire et maternelle, puis devant la poste et dans l'allée principale du Vracq, pour limiter la vitesse de circulation.

2 - En prenant des mesures administratives (modification du P.O.S.) pour éviter que le C.D. 64 soit porté à une largeur de 12 mètres faisant de ce C.D. une route à grande circulation.

3 - En reprenant un arrêté de l'ancien Maire, interdisant le passage des camions entre 12 H et 14 H. A l'époque cet arrêté n'avait pas été accepté par le Préfet. Celui pris en 1985, pour assurer la sécurité des élèves allant à la cantine, a été entériné par le Préfet mais a été déféré au Tribunal Administratif par le Syndicat des transporteurs et Carriers. Ceux-ci ayant été déboutés, ont fait appel devant le Conseil d'Etat où l'affaire est en instance depuis trois ans.

4 - En faisant étudier, par les services du Conseil Général, la mise en place d'une déviation. Parmi les trois projets étudiés par les services de l'Équipement, celui qui avait été retenu reliait la route d'Yville à la route de la Mailleraye par une bretelle de 300 mètres avant l'entrée dans Bourg Achard, permettant d'accéder soit à l'autoroute soit à la R.N. 175. Son coût prévisionnel d'environ 2 700 000 Francs est inférieur aux dépenses déjà engagées pour maintenir en état certaines portions de l'itinéraire actuel le long de la Seine.

L'adoption de ce projet s'est heurtée à deux difficultés :

. La première est que cette déviation se trouvant située dans l'Eure, aucune autorité administrative ne semble pouvoir décider d'une opération intéressant deux départements voisins..., ceci au moment où l'on parle de faire l'Europe...!

. La seconde est due au refus systématique opposé par les syndicats professionnels, arguant du léger allongement du parcours qui leur serait ainsi imposé, bien que la déviation envisagée ne diminuerait en rien leur taux de rotation.

Néanmoins, dans l'attente d'une réalisation ultérieure éventuelle de ce projet et afin de restreindre les risques provenant du trafic routier, j'avais pris, par arrêté, des mesures pour le limiter, en n'autorisant que le seul passage des poids lourds en provenance de Caumont.

Cet arrêté n'est pas encore exécutoire, son application ayant été suspendue, par Monsieur le Préfet de Seine Mari-

time, pour lui permettre d'exercer son contrôle de légalité, en toute connaissance de cause, au vu de rapports techniques.

Force m'est donc de reconnaître que je n'ai pas, pour l'instant, obtenu satisfaction dans mes démarches.

Quant à la sécurité des biens, il s'agit essentiellement de restreindre et d'éviter les vols ou tentatives de vols dans les voitures ou aux voitures elles-mêmes. Or, si la commune dispose d'un nombre d'emplacements de stationnement suffisant, elle manque par contre de garages privés où les usagers pourraient mettre leurs automobiles en sécurité. Ce problème, hélas, n'est pas spécial à LA BOUILLE, mais la répétition de ces incidents exaspère ceux qui en sont victimes. Pour tenter de les limiter, des dispositions dissuasives, compatibles avec les finances de la commune, ont été prises récemment ; maintien de l'éclairage public de nuit dans l'ensemble du village, exécution de deux rondes nocturnes chaque nuit par la Société de Gardiennage dont le siège est au Vracq, s'ajoutant à celles que la gendarmerie effectue plusieurs fois par semaine.

L'augmentation du nombre de ces rondes a déjà permis de déceler deux tentatives d'effraction ; les victimes de ces incidents hésitent parfois à porter plainte à la gendarmerie, soit par manque de temps, soit parcequ'ils doutent que les délinquants puissent être identifiés rapidement. Il y a intérêt cependant, en pareil cas, à prévenir la Mairie qui de son côté peut aviser la gendarmerie de ces méfaits et tenter d'identifier leurs auteurs.

Le Maire,
J. THOMAS.

ATTRIBUTIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DELIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX

Un long article avait été consacré, dans le dernier bulletin municipal, aux infractions au droit de l'Urbanisme.

Il m'a paru également intéressant de préciser quelles étaient les attributions et pouvoirs des Maires en matière de délivrance de permis de construire et de déclarations de travaux, les formalités d'établissement de ces documents étant encore mal connues, voire imparfaitement observées.

Tout projet de construction d'une superficie supérieure à 20 mètres carrés, doit faire l'objet d'une demande de permis de construire, l'imprimé nécessaire étant à réclamer à la Mairie puis à lui retourner complété.

De même toute construction d'une superficie inférieure à 20 Mètres carrés, doit faire également l'objet d'une demande intitulée " déclaration de travaux " à réclamer puis à transmettre à la Mairie.

Cette dernière procédure doit être appliquée pour les travaux suivants :

. Modification et ravalement des façades et toitures ou concernant les vitrines, devantures, enseignes, les ouvertures de fenêtre, la pose de poteaux de plus de 12 m. de haut et la confection d'un mur de 2 mètres de haut, l'adjonction d'un balcon, la création d'une pièce d'habitation supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage, la pose de clôtures.

Ces permis de construire, ou déclaration de travaux, sont transmis par le Maire, au service spécialisé de l'Équipement à la Cité Administrative St Sever qui, selon la réglementation en vigueur :

- . procède à leur instruction,
- . recueille obligatoirement l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France,
- . réclame si nécessaire des renseignements ou pièces complémentaires,
- . rédige le libellé des autorisations, avec ou sans réserves, ou celui des refus.

En application des lois sur la décentralisation, le service spécialisé de l'Équipement a reçu délégation du Maire pour instruire les dossiers, les petites communes n'étant pas apte à les régler en raison de leur complexité ; le Maire est

donc entièrement lié par les avis et conclusions du service de l'Équipement, qu'il est dans l'obligation de signer ; cette disposition est mal perçue des administrés, qui, au vu de la signature du Maire, peuvent être amenés à considérer que celui-ci agit de sa propre initiative. Or, il n'en est rien. Si le Maire venait à refuser de signer un permis ou un refus de construire, ou une déclaration de travaux, le Préfet serait en droit de le déférer devant le Tribunal Administratif, pour violation de la loi.

La plupart des litiges dont le Maire a eu à connaître émanaient de problèmes de voisinages, relatifs à des permis de construire ou déclaration de travaux, sur lesquels il est impossible de revenir dès lors qu'ils ont été régulièrement instruits.

Afin de faciliter la constitution des dossiers et la compréhension des règles d'Urbanisme, j'ai demandé que leur instruction soit confiée au service subdivisionnaire de Grand Couronne, afin de faciliter le dialogue entre l'administration et les usagers. Cette mesure ne sera appliquée que dans deux ans.

Le service de l'Équipement vient de rappeler par ailleurs les règles d'affichage à observer sur les lieux d'exécution des travaux, à savoir :

- . Nom, raison sociale ou dénomination sociale du bénéficiaire,
- . Numéro de l'autorisation
- . Date de délivrance
- . Nature des travaux
- . S'il y a lieu :
 - . superficie du Terrain
 - . superficie du plancher autorisée
 - . hauteur de la construction exprimée en mètres par rapport au sol naturel
 - . prescriptions particulières
- . adresse de la Mairie où le dossier peut être consulté
- . une mention signalant que le délai de recours contentieux a été modifié par l'article R. 490.7. du Code de l'Urbanisme.

Pour tous les travaux comportant l'utilisation partielle ou temporaire de la voie publique, des autorisations de voirie sont à solliciter, au préalable, en Mairie.

LE MAIRE,
J. THOMAS

FLAMME D'OBLITERATION
PROJETS



Proposition de :
Monsieur Jean Pierre BUCATTE

Proposition de :
Monsieur Jean TARNOT



Proposition de Madame
Alberte NANCEY

Proposition retenue :
Celle de Monsieur Claude TURQUER



ETAT CIVIL DE L'ANNEE 1988

=====

NAISSANCES

ADAM Anne - Flore	11 MARS	à ROUEN
DEVULDER Clémentine	22 AVRIL	à ROUEN
HELIE David	27 MAI	à ELBEUF
JOINET David	10 FEVRIER	à MT ST AIGNAN
LECLERC Camille	15 MAI	à MT ST AIGNAN
LOUBEVRE Romain	8 MARS	à ROUEN
MALLET Pierre	17 AOUT	à ROUEN
RATEL Perrine	13 NOVEMBRE	à ROUEN
RENONCOURT Pauline	12 JANVIER	à ROUEN
SYDOW Eric	20 JANVIER	à MT ST AIGNAN

MARIAGES

Mr SAVAROC Serge et Mlle LEFEEZ Véronique	4 JUIN
Mr LOUSTALOT Bernard et Mlle BRETON Florence	2 JUILLET
Mr SERRA Eric et Mlle BONNET Isabelle	2 JUILLET
Mr BEAUVALLET Bruno et Mlle RIVALAN Marie-Noëlle	22 OCTOBRE

DECES

ALLAIN André	12 JANVIER
SAVEAN Ernest	12 JANVIER

MEDAILLES

Médaille de VERMEIL du Travail : M. BENARD Claude
Médaille d'ARGENT du Travail : MME GIMMER Bernadette

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Deux prix ont été décernés : à Monsieur HUET B. de l'HOTEL ST PIERRE
à Madame BETOURNE D. de l'HOTEL DE LA
POSTE.

COLLECTE NATIONALE AU PROFIT DES PERSONNES AGEES

La BOUILLE a été inscrite en tête du Palmarès départemental en raison de la générosité de ses habitants.

ADMR, des services à domicile pour tous

L'AIDE FAMILIALE. Une mère de famille se trouve parfois indisponible ou débordée en raison d'une maladie, d'une grossesse, d'une naissance, d'une hospitalisation, de la maladie d'un proche... Comment vivre au mieux ces situations ? En faisant appel au service d'aide familiale de l'A.D.M.R.

Des travailleuses familiales et des aides ménagères se rendent rapidement au domicile des familles pour seconder la mère dans les tâches de la vie quotidienne : entretien du linge, courses, préparation des repas, ménage courant et, si nécessaire, soins aux enfants, surveillance des devoirs... Toute la famille bénéficie de leur présence active et de leur soutien chaleureux.

L'AIDE MÉNAGÈRE ET LES SOINS AUX PERSONNES AGÉES. Généralement, les personnes âgées ne souhaitent pas partir en établissement d'hébergement collectif. Elles préfèrent rester chez elles.

Si elles ont besoin d'être épaulées, des aides ménagères de l'A.D.M.R. se rendent à domicile pour effectuer les travaux quotidiens avec elles (nettoyage, courses, cuisine...). Le passage régulier des aides ménagères maintient également un lien avec l'extérieur. Elles donnent des nouvelles du pays, apportent amitié et réconfort.

Lorsque cela est nécessaire, une prise en charge complémentaire par un service de soins infirmiers à domicile est souvent possible. Progressivement, l'A.D.M.R. met aussi en place d'autres services : portage de repas ou de médicaments, service de garde,

de bricolage, tétéalarme... afin d'assurer aux personnes âgées une qualité de vie à domicile encore meilleure.

L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES. Les personnes handicapées qui vivent chez elles ont souvent besoin d'être aidées pour se laver, faire leur toilette, s'habiller, manger, se déplacer, entretenir leur maison...

Les auxiliaires de vie de l'A.D.M.R. apportent cette aide. Leur présence assure également un lien avec l'extérieur et constitue un soutien moral efficace.

LES CENTRES DE SOINS. L'A.D.M.R. anime et gère dans plusieurs départements des centres de soins infirmiers. Dans leurs locaux ou à domicile, leurs infirmières dispensent des soins à l'ensemble de la population.

A.D.M.R., un réseau d'associations locales

Chaque association A.D.M.R. couvre quelques communes rurales. Elle est animée par une équipe de bénévoles proches des bénéficiaires des services à domicile. Ce sont leurs voisins, ils ont envie d'aider les autres et ont souvent été aidés eux-mêmes. Le contact est facile, les bénévoles se chargent de toutes les formalités pour une prise en charge par les organismes financiers (Sécurité sociale, caisses de retraite, département ou Etat).

L'association emploie différents personnels pour répondre aux demandes (travailleuses familiales, aides ménagères, auxiliaires de vie, infirmières, aides soignantes).

Renseignements auprès de :

- l'association locale ou la Fédération départementale A.D.M.R.

- l'Union nationale A.D.M.R. 1184 A, rue du Faubourg St-Denis, 75010 Paris, Tél. (1) 42 49 10 201.



PERMANENCE DE LA MAIRIE :

La mairie est ouverte au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 16 H 30 à 18 H 30 et le samedi de 10 H 30 à 12 H. Tél : 35. 23. 80. 05.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES A CONNAITRE :

POMPIERS Tél : 18 - Responsable pour la Bouille : M. BERNIERES José
GENDARMERIE de Grand Couronne : Tél : 35.67.74.74.

Docteur GALULA : Tél 35.23.80.03.

Docteur LEFRECHE : Tél : 35. 23. 87. 28

Pharmacie SOUCHON : Tél : 35. 23. 80. 24.

Infirmière Mme BEHRE : Tél : 35. 23.88.47.

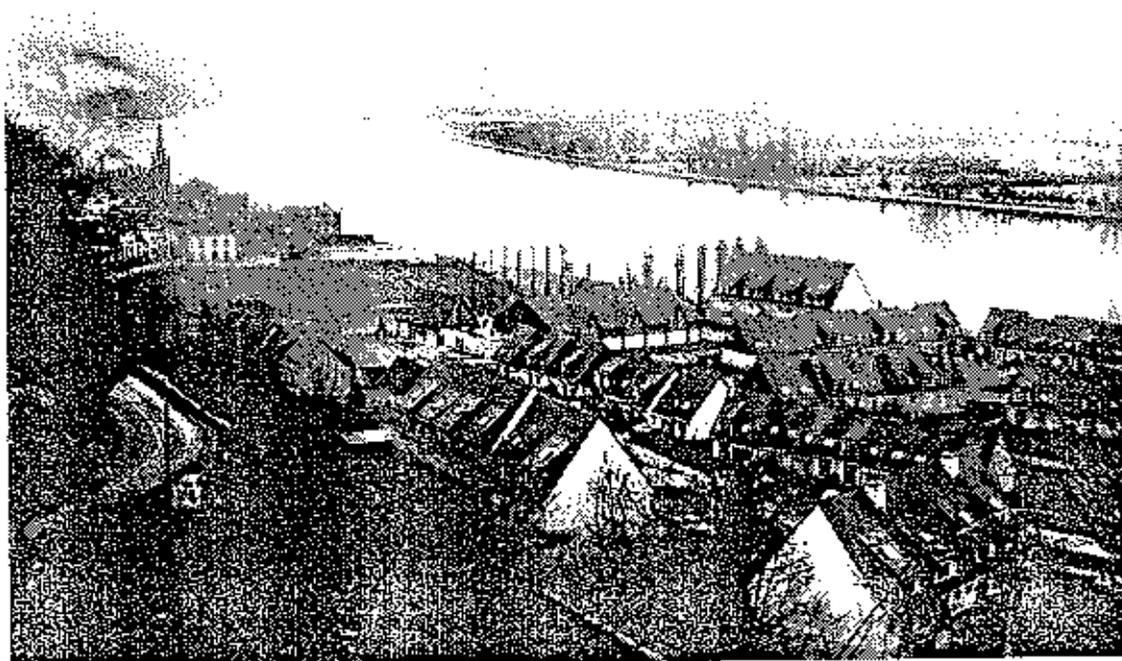
Urgences Médicales : Tél :15

SAUR BOURG ACHARD : Tél : 32 .56. 21. 17.

E.D.F. Dépannage : Tél : 35. 78. 25. 89.

G.D.F. Dépannage : Tél : 35. 78. 26. 54.

C.P.A.M. permanence à la Mairie de 13 H 15 à 13 H 45.



**ASSOCIATION SYNDICALE
DU SITE DU CHATEAU DU VRACQ
LA SOUILLE**

Cette association syndicale, libre, qui regroupe les propriétaires et copropriétaires des unités d'habitation situées sur le site du Château du Vracq, a été créée lors d'une Assemblée Générale le 17 Janvier 1987, au cours de laquelle ont été nommés pour une durée de trois ans, les membres du Bureau Syndical :

<u>TITULAIRES</u> :	MM. POLLET	- Président
	TONDUT	- Vice Président
	BELLANGER	- Secrétaire
	FRUISH	- Trésorier
	JOURDAN Gérard	- Représentant. MATHUT
<u>SUPPLEANTS</u> :	MM HAVREY	
	LEFEVRE	
	PIEDELEU	
	FITTE	

Au cours des deux années écoulées, les membres du bureau ou les représentants de ce dernier, ont participé à une vingtaine de réunions, entrevues, rencontres ou visites du Site, au cours desquelles les sujets suivants ont été évoqués :

T - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (V.R.D.) :

1.1 - Eclairage Public, Assainissement, Voiries et espaces verts

La remise des installations à effet du 15 Janvier 1987 a fait l'objet d'un acte administratif signé le 21 Septembre 1988 par le représentant de la SCI du Vracq et Monsieur Le Maire.

L'Association ne trouve désormais dégagée de toute responsabilité vis à vis de ces trois postes.

La SCI du Vracq s'est engagée à financer la remise en état des trottoirs, chaussées, bordures de trottoirs, etc ... et à effectuer la plantation d'arbres le long du chemin de halage après réfection des berges prévue (en principe) par le Port Autonome de Rouen courant 1989.

... / ...

1.2 - Réseau d'eau potable

De longues et laborieuses discussions avec le Syndicat des Eaux de CAUMONT - LA BOUILLE, la SAUR et la SCI DU VRACQ, avec la participation active de la Mairie, nous permettent de croire que la solution est en vue, pour la facturation directe par la SAUR aux abonnés, au moyen des chiffres des compteurs individuels des pavillons, selon des modalités qui ont été exposées par la lettre adressée par l'Association aux propriétaires le 22 Octobre dernier.

Cette décision, la seule acceptable après d'autres propositions qui avaient été faites à l'Association, évitera tous litiges avec l'OFFICE IMMOBILIER et l'émission de note d'information du type de celle diffusée par l'Association le 20 juillet 1987.

Le principe de répartition des coûts de consommation restera inchangé pour les copropriétaires de l'immeuble Mozart.

Après une visite contradictoire du Site, une estimation effectuée par la SAUR du coût des travaux de remise en état et de la mise en conformité du réseau d'Eau Potable, a reçu l'accord pour financement de la part de la SCI du VRACQ.

II - REFONTE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Les statuts tels qu'ils ont été élaborés par le Cabinet CROS & CHAPELIER, ne conviennent plus à l'Association. Un projet de nouveaux statuts a été examiné lors d'une réunion de bureau le 19 mars 1988. La mise au point définitive fera l'objet d'une réunion spéciale. Contact a déjà été pris avec l'Etude de Maître DESCHAMPS, notaire à Grand Couronne, pour conseils.

III - ELABORATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT DE COPROPRIETE

Le règlement de copropriété existant est incomplet, inadapté et imprécis. La mise en forme d'un nouveau règlement s'impose, qui tiendra compte des propositions de chaque copropriétaire, telles que :

- . Règlementation du stationnement,
- . Divagations des chiens,
- . Lavage des véhicules à interdire sur voies et trottoirs,
- . Heures et jours d'utilisation des tondeuses, taille haie, etc ...,
- . Constructions définitives ou provisoires à règlementer,
- . Peinture des extérieurs ; seul le blanc est autorisé,
- . Poubelles laissées à l'abandon sur les trottoirs entre les jours de ramassage des ordures,

... / ...

. Rejets d'ordures ou de matériaux de démolition sur les berges de la Seine le long du chemin de halage,

. Barrières (projet à l'examen avec la SCI pour des modèles compatibles avec l'architecture d'ensemble).

IV. - DIVERS

Différents sujets ont été également examinés avec la municipalité et, entre autres :

- Possibilité de nouveaux parkings,
- Limitation de vitesse,
- Interdiction du passage des véhicules auto et moto sur le chemin de halage,
- Entretien voiries et espaces verts,
- Plaques nominatives des allées,
- Surveillance de nuit du Site,
- Bitumage des trottoirs, etc ...

Beaucoup de ces points ont déjà trouvé leur solution, d'autres sont à l'examen par la Mairie.

@@@

L'Association Syndicale du VRACQ tient à remercier Monsieur Le MAIRE, ses adjoints et toute l'équipe municipale pour l'aide et la compréhension apportées à la résolution des problèmes de la résidence.

LE PRESIDENT,

J. POLLET

LE SECRETAIRE

D. BELLANGER

L'UNION
COMMERCIALE
ET
ARTISANALE
BOUILLAISE

C'est une GRANDE EQUIPE au service
d'une CLIENTELE LOCALE, REGIONALE et
EUROPEENNE.

Unissez-vous à notre ASSOCIATION en
retirant vos cartes de MEMBRES de l'U.C.A.B.

Votre action contribuera à l'extension des
MANIFESTATIONS COMMERCIALES et
ARTISANALES.

Pour tous renseignements

siège social :

U.C.A.B.

12, Place du Pateau

76530-LA BOUILLE

tél. 35 23 80 79

UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE BOUILLAISE

1988, naissance d'une nouvelle ASSOCIATION.

DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents ci-dessous nommés, une Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Aout 1901.

STIEGE

L'Association a son siège, 12-place du bateau à LA BOUILLE.

TITRE

Le titre de l'Association est: UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE BOUILLAISE

BUT

L'Association a pour objet:

-De former une organisation qui par son importance locale défendra les intérêts et les revendications de ses adhérents près de la Municipalité et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN.

-D'organiser toutes manifestations dans le but de promouvoir le Commerce dans notre Ville.

-D'assurer éventuellement des liaisons avec des organismes similaires.

ADMISSION ET COTISATION

Les membres actifs sont choisis parmi les Commerçants et Artisans établis à LA BOUILLE.

Sont membres de l'Association ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement leur cotisation dont la somme sera fixée en ASSEMBLEE GENERALE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION

Suite à l'ASSEMBLEE GENERALE en date du 17 Juin 1988, un Bureau était élu pour une durée de TROIS mois, il s'agit:

D'un Président d'Honneur, Monsieur Jean THOMAS, Maire de LA BOUILLE.
D'un Président , Monsieur Daniel TOUZE, Coiffeur.
D'une Secrétaire , Mademoiselle Sophie MICHEL, Restauratrice.
D'une Trésorière, , Madame Françoise THOMAS, Libraire.

MEMBRES DE L'UNION

Les membres de l'UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE BOUILLAISE se compose ainsi:

Melle GUEROUIT (Flor Boutique); Mme MARQUIGNON (Coiffure); Mr Mme PREVOST (Boucherie, charcuterie); Mr Mme ARTU (Boulangerie, pâtisserie); Mr Mme COURSEAU (Charcuterie); Mr Mme MARTOT (Polissonnerie); Mr Mme MASSON (Garage du Bac); Mr TOUZE (Coiffure); Mme THOMAS (Librairie, tabac); Mme BETOURNE (Hotel de la Poste, Crêperie); Mme Mr DUMESNIL (Hotel Le Bellevue); Mr Mme MOHAMEDI (L'Oriental Express, l'Expresso); Mr Mme ROZADA (La Maison Blanche); Mr Mme HUET, Mr Mme KUKURUDZ (Hotel Saint-Pierre); MM MARIERE (Les Gastronomes); Mme MICHEL (Le Relai Fleuri); Mme Rivalan, Mr BEAUVALLET (Crêperie Ty Mad); Mr EVAIN (Bijou Bar); Mr Mme LEGUEST (Cuir des Méandres); Mr Mme GANEE (Brocante Saint-Michel); Mr MOTTE (Electricité Générale); Mr M Mme CAUCHY (La Bouil'loire); Mme DAULY (Pénélope); Mr Mme SOUCHON (Pharmacien); Mme CAITOT (Receveuse des PTT).

Un nouvel adhérent est entré dans notre Association, il s'agit de Mr DEHAYES (Café des Sports), ex Bijou Bar.

Boulangerie-Pâtisserie
C. ARTU

"Pains spéciaux"
pièces montées
photos à l'appui

11, Place du Bateau
76530 LA BOUILLE
tél. 35 23 80 17

Boucherie-Charcuterie-Dolailles

viandes de premier choix

R. PREDOST

Place du Bateau
76530-LA BOUILLE
tél. 35 23 80 30

Tabac - Journaux
THOMAS Françoise

10, Place du bateau
76530-LA BOUILLE

Salon "Daniel"

Masculin Féminin

Votre coiffeur

D. Touzé

12, Place du Bateau
76530-LA BOUILLE
tél. 35 23 80 79

Poissonneries

Mantot

Arrivage journalier
Vivier à truites
Crustacés-Coquillages
Plateau de fruits de mer

63, rue Georges CLEMENCEAU
76530-GR COURONNE
tél. 35 67 73 64

Charcuterie

Artisanale

Michel COURSEAUX
Plats cuisinés sur commande
Dolailles

6, rue du Dr MAGALON
LA BOUILLE tél. 35 23 80 39

Alimentation
générale

Epicerie, primeur, crèmerie

Mme et Mlle FIANI
14 Place du Bateau
76530-LA BOUILLE
tél. 35 23 07 61

Anne Marie coiffure

vous propose
Coiffures de ville et de soirée
Spécialité de chignons
Soins-Coupe mode
prix raisonnables
Bon accueil

17, rue des Canadiens
76530-LA BOUILLE
(derrière l'église)
tél. 35 23 82 67

Fleur' Boutique

Laurence GUEROULT
Fleurs - Cadeaux

Rue de la République
Angle rue du Port
76530-LA BOUILLE
tél. 35 23 82 02

Notons aussi dès maintenant une future adhésion, Mmes FIANT (Epicerie, primeurs, crèmerie), place du bateau.

D'autres Commerçants, Artisans et Restaurateurs peuvent s'associer à notre action. Il leur suffit pour cela de s'inscrire à notre Association à LA BOUTILLE, 12-place du bateau.

AUTRES MEMBRES

L'Association se compose outre les Membres Actifs mais également de Membres Honoraires et Bienfaiteurs.

Les Membres Honoraires sont ceux qui, intéressés par les buts de l'Association sans y prendre part activement versent une cotisation annuelle minimum définie par l'ASSEMBLEE GENERALE.

Les Membres Bienfaiteurs sont ceux qui versent une cotisation annuelle minimum définie par l'ASSEMBLEE GENERALE.

QUINZAINE COMMERCIALE 1988

Il a été décidé au cours de l'ASSEMBLEE GENERALE du 17 Juin 1988 d'organiser une QUINZAINE COMMERCIALE du 13 au 26 Juillet 1988.

Cette QUINZAINE fût d'une grande réussite due à une bonne organisation. Tous les Commerçants, Artisans et Restaurateurs ayant participé activement à cette fête Commerciale.

Le concours très apprécié de nos cinq animateurs, Mr Sylvain PIGNY; Mr Daniel LARCHEVEQUE; MM DURAND (père et fils); Mr Sylvain LEVREUX, fut d'une grande valeur à savoir qu'ils ont été les seuls auteurs de nos manifestations, toutes nos félicitations à ces cinq personnes.

ANIMATIONS COMMERCIALES 1988

Les Animations Commerciales ont été cette année très appréciées à savoir

Du 13 au 26 Juillet :

CONCOURS D'ANOMALIES DE VITRINES

Ce concours a beaucoup occupé les adultes et surtout les enfants qui ont été très perspicaces en trouvant des anomalies très subtiles au point qu'elles pouvaient être introuvables.

CHASSE AU TRÉSOR

Nos animateurs eurent une très bonne idée d'organiser une Chasse au Trésor où les enfants devaient ramener en un temps record un nombre de 10 articles plus ou moins folkloriques les uns que les autres.

Quel amusement quand les enfants ont défilés dans les rues de LA BOUTILLE habillés bizarrement, BRAVO!

L'OBJET OU LA PERSONNE A TROUVER

Il n'était pas toujours évident de trouver l'objet ou le personnage parmi les innombrables devinettes annoncées à la sonorisation, mais nos Bouillais plus malins que jamais n'eurent pas de mal à trouver la réponse aux énigmes.

De nombreux jeux et concours se sont dévoilés au fil de la Quinzaine mais le plus attrayant et le plus applaudi fût sans contestation le Concours de Dessins pour Petits et Grands.

CONCOURS DE DESSINS

La date du 12 Juillet fût retenue pour l'organisation du Concours de Dessins, place du bateau.

Ce concours mérite une ovation car il était le phare de la Quinzaine par sa valeur artistique.

Nombreux étaient les talentueux concurrents à venir s'inscrire d'avance pour réserver leur mètre carré de gouddron (délimitation minimum) pour

"Le Hotel Bellevue"
Au creux d'une belle boucle
de la Seine, face au fleuve
l'Hotel Bellevue vous offre
le privilège du calme et du
confort.
Menus de 95 à 198 f. (plus
carte)
76530-LA BOUILLE
tél. 35 23 80 57

**RESTAURANT
HOTEL DE LA POSTE**

D.BETOURNE
Cadre Normand
Salles Particulières
Repas d'affaires ou familiaux
Cuisine Fine et de Tradition
Terrasse Fleurie

LA BOUILLE tél. 35 23 83 07

LE SAINT PIERRE
Hotel-Restaurant

Bernard HUET
Patrice KUKURUDZ (chef de cuisine)
tél. 35 23 80 10
76530 LA BOUILLE

Restaurant-Salon de thé-Bar
La Maison Blanche
Odile et Philippe ROZADA
Au bord de la Seine
76530-LA BOUILLE
tél. 35 23 80 53

Les Gastronomes
Jacques Marriere
Restaurateur

Salon de thé - Divier marin
Spécialités maison - Salle pour
repas d'affaires et cérémonies
Ouvert tous les jours sauf
mercredi soir et jeudi toute la
journée.

tél. 35 23 80 72
Au pied de l'église
76530-LA BOUILLE

exécuter un dessin qui nous réservait beaucoup de bonnes surprises.

LA BOUILLE, ville de la Gastronomie.

LA BOUILLE, ville des artistes peintres.

Et maintenant, LA BOUILLE, ville de l'Imagination vu par de jeunes auteurs de 4 à 22 ans.

Près de 30 Concurrents, quel beau spectacle!

Le jury eut bien du mal à départager les artistes répartis en 3 catégories.

- Première catégorie (14 à 22 ans)
-Vainqueur : Thierry PIGNY
- Deuxième catégorie (8 à 13 ans)
- Vainqueur : Rachel DELESTRE
- Troisième catégorie (4 à 7 ans)
-Tous vainqueurs.

GOUTER DES AINÉS

Un goûter était offert le Lundi 18 Juillet par Mme MICHEL du Restaurant " Le RELIAT FLEURI " à tous les membres du club des aînés de LA BOUILLE.

Une très bonne initiative qui réunissait quelques 80 aînés entourés de Monsieur Jean THOMAS, Maire qu'accompagnait Madame THOMAS.

Nos animateurs n'ont pas manqué au rendez-vous en proposant les refrains et chansons d'usage en la circonstance.

Un excellent après midi en chansons, souvenirs, tous repartirent dans leur foyer dans la bonne humeur.

TOMBOLA JOURNALIERE

Chaque jour à 19 Heures avait lieu un tirage de Tombola au cours duquel était tiré au sort plusieurs Bons d'Achats parmi lesquels un gros lot journalier offert soit par l'UCAB soit par un membre de l'Association.

Nombreux furent les heureux gagnants qui retiraient leur lot avec beaucoup de satisfaction à la sonorisation.

VENTE DE PROGRAMMES

A l'occasion de cette Quinzaine Commerciale, l'UCAB avait mis en vente des Programmes numérotés des fêtes de LA BOUILLE avec l'accord du COMITÉ DES FÊTES.

Ces programmes étaient en vente au prix de 5 Frs donnant droit au tirage final d'une Tombola qui s'est déroulé le 28 Juillet sous la tente installée sur le terrain de football.

Le résultat du tirage a donné lieu à la sortie des numéros suivants:

- N° 0105 - FOUR A MICRO ONDE
- N° 1132 - APPAREIL PHOTO
- N° 1106 - GRILLE PAIN

Lots suivants par ordre de tirage:

- N° 1610- 0312- 0807- 1847- 2532- 0053- 1335- 0375- 1360- 2100-
2580- 0824- 2222.

Tous les lots non retirés avant le 28 OCTOBRE 1988 resteront la propriété de l'UCAB.

La réussite de cette Quinzaine Commerciale 1988 est due à la participation totale de tous les adhérents et membres de l'UCAB, des Animateurs, et aussi je tiens à remercier Melle GUEROULT (Flor Boutique) pour avoir eu la gentillesse de prêter son local pour l'installation de la sonorisation.

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 SEPTEMBRE

Sur mon invitation, nous avons eu le plaisir de recevoir à l'ASSEMBLEE GENERALE du 12 Septembre Monsieur CODIN, DIRECTEUR de la Chambre des Métiers

NOS TOQUES BLANCHES (suite)

L'Oriental Express
Spécialité, couscous, paëlla, grillades.
1, rue du Dr MAGALON
tél. 35 23 91 65
76530-LA BOUILLE

Restaurant
de Spécialités
Italiennes
Cadre renouvelé
vue sur la Seine
(réouverture début
février)
3, quai Hector MALOT
76530-LA BOUILLE

Restaurant Bar
Au Relais Fleuri
Nous consulter
pour vos repas d'affaires
banquets et cérémonies
Prix spéciaux
Place de la Libération
76530-LA BOUILLE
tél. 35 23 82 66

Crêperie "Ty Mad"
Le spécialiste de la crêpe
Bretonne
Ouvert du mercredi soir
au dimanche soir,
Ouvert toute la journée le
week-end et jours fériés.
5, rue du Dr MAGALON
LA BOUILLE tél. 35 23 86 14

Nouveau Propriétaire
Dans un nouveau décor
Café des Sports
Bar-salle de jeux
9 rue de la République
76530 LA BOUILLE
tél. 35 23 89 48

de ROUEN.

L'exposé de Monsieur GODIN a retenu toute l'attention des membres de l'Assemblée, un débat s'en suivit sur le Tourisme local où plusieurs Commerçants éprouvaient le besoin de fortifier l'image de marque de notre village.

Mr THOMAS, Maire, MM LENNUYEUX et CAMIA, 1er et 2ème Adjointes invités à cette ASSEMBLEE GENERALE évoquaient ensuite les projets futurs que la Municipalité désirait engager à plus ou moins brève échéance, à la plus grande satisfaction des Commerçants.

L'Assemblée devait ensuite procéder à l'élection du nouveau Bureau de l'UCAB, c'est à l'unanimité que Mr TOUZE était reconduit dans ses fonctions de Président tandis que Mme THOMAS et Melle MICHEL étaient réélues respectivement Trésorière et Secrétaire.

DEFILE DE LA FETE DES PARAPLUIES

Certains Commerçants ont participé activement cette année au défilé du Mardi 26 Juillet.

Ce n'est qu'un début, un défilé, ça se prépare longtemps à l'avance et nous n'avions que peu de temps pour y songer depuis la création de l'UCAB (17 JUILLET).

Je compte sur tous les membres de l'UCAB pour que le défilé 1989 soit encore plus étoffé. Chacun peut donner un peu de soi-même, d'autant plus que le Thème choisi par le COMITE DES FETES est basé sur le "BICENTENAIRE de la REVOLUTION".

Nous en débatterons au cours de notre prochaine ASSEMBLEE GENERALE.

ILLUMINATIONS - FETES DE NOEL 88

Nous remercions la Municipalité d'être intervenue financièrement dans la réalisation des illuminations à l'occasion des fêtes de Noël.

J'avais étudié l'emplacement des guirlandes électriques avec Mr MOTTE afin de satisfaire tous les Commerçants. Certaines guirlandes ont été accrochées soit en façade de magasin soit en travers des rues.

L'initiative de financement par la commune a été très apprécié par les membres de l'UCAB .

A cette suite d'évènement, nous n'en resterons pas là, puisque....

1989, sera l'année du BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION.

1989, sera l'année de la mobilisation (plusieurs Bouillais se préparent déjà activement à la confection des costumes pour le défilé 1989).

Et aussi, 1989 sera pour l'UCAB l'année de la Promotion Commerciale, notre prochaine ASSEMBLEE GENERALE en sera le départ.

L'UCAB et tous ses membres se mobilisent pour que la ville de LA BOUILLE reste ce qu'elle était c'est à dire une ville de tourisme au pied de l'auto-route de Normandie.

LA BOUILLE, Ville symbole du tourisme normand, unissons nous dans cette entreprise Commerciale.

Le Président de l'UCAB

Daniel TOUZE

UNE VISITE S'IMPOSE

Antiquités - Brocante

Meubles-bibélots-achats-ventes
Aucune copie-garantit l'acheteur
Place St Michel
LA BOUVILLE
tél. 35 23 60 26

Création **E**nveloppe

Bijoux Fantaisie, pâte à
sel, peinture sur bois
sur verre.
Travaux personnalisés
sur commande.

4 rue du Dr Magalon
76530-LA BOUVILLE
tél. 35 23 94 65

Cuir des Méandres

Sacs, Ceintures, Mallettes ...
Fabrication artisanale
cuir de qualité
vente directe
et travaux
sur commandes

9 place St Michel-LA BOUVILLE
tél. 35 23 96 66

LE SERVICE -- LA SECURITE -- LA SANTE

GARAGE DU PAC

JEAN-Claude MASSON
Concessionnaire RENAULT
Vente voitures neuves et
occasions.

ROUTE DE ROUEN 570153

tél. 35 23 60 06

Gardiennage

Protection

Sécurité

Gardiennage et rondes

Maitre - chiens

175, allée des Frères

76530-LA BOUVILLE

tél. bureau 35 23 96 90

tél. voiture 35 33 00 41

LA POSTE de LA BOUVILLE

est heureuse de vous présenter
ses meilleurs vœux pour cette
année nouvelle.

Son personnel se tient à votre
disposition pour tous vos
services de 9h 12h et de 14h à 17h

Bonne Année

ELECTRICITE GENERALE

Chauffage-Alarme

Philippe MOTTE

Rue du colonel Ferrin

76530-LA BOUVILLE

tél. 32 56 40 67

Pharmacie Souchon

Homéopathie

Produits vétérinaires

Herboristerie

Oxygène-Analyse

Location d'appareils médicaux

Service mutualiste

76530-LA BOUVILLE

tél. 35 23 60 24

ETABLISSEMENTS AUZANNE

Couverture, étanchéité,
chauffage, sanitaire,
bardage, isolation.

4, place St Michel

76530-LA BOUVILLE

tél. 35 23 82 58

OFFICE MUNICIPAL SAINT EXUPERY

A la fin de cette législature municipale 1983-1989, il nous a semblé intéressant de faire le point sur les différentes activités de l'Office Municipal depuis sa création en 1984.

En ce qui concerne le sport :

1 - La section tennis : Celle-ci n'a fait que de se développer tant en activité qu'en nombre. Depuis 2 ans nous dépassons régulièrement les 50 abonnés. Par les matches amicaux entrepris le dimanche, il s'est créé une très bonne ambiance, qui a permis à tous de faire de nouvelles connaissances et de faire aussi des progrès. A ce sujet nous pouvons remercier le professeur M. RENONCOURT qui a permis de faire de nouveaux adhérents par la qualité de son enseignement. De plus, il a été organisé un certain nombre de tournois tant en simple qu'en double, ce qui a pu resserrer encore un peu plus les liens d'amitié.

2 - Les sections basket et volley ball : malgré les différents essais tentés, les sections n'ont pas poursuivi leurs activités.

3 - SECTION KARATE : Cette section qui avait bien démarré a dû stopper par carence de Professeur.

4 - Section Badminton : malgré quelques démonstrations cette activité n'a jamais pu démarrer.

5 - Section Elan Bouillais : Avec ses 2 activités : Gymnastique volontaire féminine et danse moderne, cette section fonctionne très bien sous la direction de 2 très bons professeurs.

6 - Section Ping Pong : Cette activité, un peu interrompue par la création de 2 écoles maternelles dans notre salle, a pu repartir cette année en accord avec la municipalité, qui a mis à notre disposition la salle de réunions située derrière la Mairie lorsque celle-ci est libre. Monsieur Pascal GAZENGEL, a été nommé dirigeant de cette section et celui-ci semble satisfait de ses débuts.

7 - Section Football {A.S.B.M.} :

Cette section fonctionne surtout avec Moulineaux et vous trouverez d'autre part dans ce bulletin un compte rendu d'activités.

En ce qui concerne les activités culturelles :

1 - Section des Aînés : Celle-ci exerce maintenant ses activités dans la salle de réunions derrière la Mairie, depuis la création des 2 écoles maternelles à la salle polyvalente. Cette section grâce à l'élan donné par sa Présidente Madame GUILBERT, fonctionne toujours très bien (cf. compte-rendu) et compte plus de 100 membres.

2 - Section Bibliothèque : installée maintenant rue de la République dans l'ancienne cantine, il semble qu'un certain nombre d'habitants du Vracq ait eu du mal à s'adapter à ce nouvel endroit. Autrement, cette section fonctionne toujours très bien et ses dirigeantes seraient heureuses d'accueillir plus d'abonnés.

3 - Association culturelle et sportive : cette section créée l'année dernière par Madame GOURDON, notre ancienne directrice, a eu quelques difficultés de réorganisation, et a repris ses activités avec un peu de retard.

4 - Activités nombreuses au grenier à sel : Les différentes expositions de peintures permettent aux nouveaux peintres de se faire connaître.

En ce qui concerne l'aménagement des locaux, de gros efforts ont été réalisés : tout d'abord une modification a permis la mise à disposition d'un vestiaire indépendant pour le Football.

L'éclairage assez déficient, a été entièrement refait grâce à l'apport financier des cotisations de droit de salle, demandées à chaque utilisateur des différentes sections. Ces cotisations permettent aussi, la participation aux frais d'entretien, d'électricité et de chauffage.

Les membres du Conseil d'Administration ont eu des réunions régulières pour étudier tous les problèmes qui se posent. Actuellement, en communauté avec la Municipalité, nous étudions la possibilité de création d'une aire d'évolution sportive polyvalente, grillagée, sur l'ancien terrain de basket, à côté du terrain de football. Nous espérons que ce projet verra le jour au cours de cette nouvelle année.

L'Office Municipal adresse à tous les adhérents ses meilleurs voeux pour 1989, et espère que de nouveaux Bouillais se joindront bientôt à nous.

M. LENNUVEUX,

M. POULAIN.

FOOTBALL

AMICALE SPORTIVE LA BOUILLE - MOULINEAUX
(A.S.B.M.)

Renouvellement du Bureau

Réunis en Assemblée Générale, à la Mairie de la Bouille
le 17 juin 1988, les membres de L'A.S.B.M. ont procédé au renou-
vellement de leur bureau, comme suit :

PRESIDENTS D'HONNEUR :

Monsieur THOMAS Jean, Maire de LA BOUILLE

Monsieur FLAMENT Michel Erik, Maire de MOULINEAUX

PRESIDENT : M. DOREE René

VICE PRESIDENT : M. AUVRAY Jean

M. DUQUESNE Francis

M. ROCH Jean Pierre

SECRETARE : M. DOREE Francis

SECRETARE ADJOINT : M. AUVRAY Dominique

TRESORIER : M. FITTE Roger

CLASSEMENT DES EQUIPES AU 17.12.88

1ère A - Promotion d'honneur Groupe C : 12è sur 12

(8 matches joués sur 10 possibles)

1ère B - 3ème Division : 11è sur 12 (8 matches sur 12)

JUNIORS - 2ème Division : 8è sur 10 (8 matches sur 9)

CADETS - 2ème Division : 7è sur 10 (7 matches sur 9)

MINIMES - 2ème Division : 6è sur 10 (8 matches sur 9)

PUPILLES à 11 - 2ème Division : 4è sur 11 (7 matches sur 8)

POUSSINSA - 2ème Division : 5è sur 10 (7 matches sur 9)

POUSSINSB - 3ème Division : 7è sur 10 (8 matches sur 9)

Le club possède également des équipes de débutants
qui ne participent pas encore à des championnats officiels.

Au total 140 licenciés, l'A.S.B.M. est donc un club très actif
et nous devons en remercier tous les dirigeants et entraîneurs.

NOTA : il est rappelé que les inscriptions à l'A.S.B.M. sont
toujours possibles dans les diverses divisions - prendre contact
avec la mairie à ce sujet.

M. FITTE Roger

ASSOCIATION AMICALE D'ENTRAIDE
DES AINES DE LA BOUILLE

Nous avons débuté l'année par un agréable après-midi où Monsieur le Maire, et la Municipalité nous ont offert la Galette des Rois 1988, à la salle des réunions, rue du Port ; une très chaude ambiance y régnait.

Deux fois par mois, nous faisons des réunions où sont conviés tous nos adhérents, nous jouons aux cartes, dominos, scrabble. Nous y offrons des biscuits et boissons diverses, et de charmantes dames de notre association nous offrent également brioches et gâteaux. Nous serions heureux de vous y voir plus nombreux !

Au mois de Mars s'est déroulée une Assemblée Générale, pour le renouvellement du bureau.

Une petite fête a été organisée à l'occasion du quarantième anniversaire de notre société. (Fondation en 1948)

Au mois d'avril : Distribution du colis des fêtes de Pâques.

Le 13 juin, Monsieur le Maire et la Municipalité nous ont offert un voyage comprenant la visite du château de CANY-BARVILLE ; un excellent repas a été servi à VALMONT. Le retour s'est effectué par CAUDEBEC-EN-CAUX où nous avons visité le Musée de la Marine et dégusté un copieux goûter.

Le 14 juillet nous avons participé à la foire à tout ; plusieurs aînés ont tenu le stand où étaient vendus des travaux exécutés par eux-mêmes et que nous remercions vivement.

Nous avons participé à la confection des fleurs en crépon pour la retraite aux Parapluies, et pour clôturer ces fêtes de Juillet nous avons été accueillis par Monsieur MICHEL, du Relais Fleuri, que nous remercions vivement, pour nous avoir offert boissons et gâteaux.

Au mois d'Octobre nous avons fait la quête nationale pour les personnes âgées, et nous remercions sincèrement les habitants de La BOUILLE pour leur générosité qui permettra une nouvelle fois de remplir plus abondamment les colis de Pâques et de Noël.

Par ailleurs, nous avons eu le plaisir d'être reçus à la Préfecture pour la troisième fois, pour recevoir un diplôme pour la quête de 1987.

Le 4 novembre 1988, nous sommes allés au théâtre des Arts de ROUEN, applaudir " Le Pays du Sourire ", opérette très appréciée.

Le 4 décembre 1988, avait lieu une vente-expo des travaux des aînés.

Le 21 décembre a eu lieu la distribution des colis de Noël.

La Présidente,
Mme GUILBERT.

COMITE DES FETES

C'est devenu maintenant une tradition pour le Comité des Fêtes, de commencer ses activités annuelles par un spectacle-goûter, offert à l'occasion de la mi-carême, à tous les enfants de la commune.

Le 9 mars 1988, ces derniers, venus très nombreux dans la salle polyvalente, costumés et grimés, accompagnés de leurs parents ont pu rire des facéties des artistes de la troupe " l'Arlequin du Plateau " du Neubourg, qui se produisait pour la première fois à La Bouille.

Après des rires et des danses, tout ce petit monde a apprécié, comme il se doit, le chocolat chaud et les gâteaux confectionnés par les mamans.

(Date retenue pour 1989 : MERCREDI 1 ER MARS)

Le 7 mai, une soirée " Paëlla " a été organisée conjointement par le Comité des Fêtes et le Comité de Jumelage. Si son succès n'a pas été aussi important que celui de la soirée " Couscous " de l'année précédente, près de deux cents personnes néanmoins, apprécieront cette excellente Paëlla préparée par Monsieur MOHAMEDI, le propriétaire de l'Oriental Express, à La Bouille.

Le mois de Juillet est traditionnellement, le mois des festivités.

Pendant plus de dix jours, du 13 au 26 juillet, grâce à la sonorisation des rues, des animations quotidiennes, avec l'aide de l'Union Commerciale de La Bouille, ont permis à de nombreux Bouillais de participer à des jeux et de profiter des promotions proposées par les Commerçants.

Comme les années précédentes, les points forts de ces festivités ont été :

- LA FOIRE A TOUT : dont l'intérêt et le succès ne se démentent pas et qui attire, chaque année le 14 juillet, de nombreux visiteurs en quête d'un objet rare ou insolite.

- LA COURSE DES GARÇONS DE CAFE : réservée aux serveurs et serveuses des cafés et restaurants de La Bouille, toujours très attractive, suivie par un public de connaisseurs et généreusement dotée par le Comité et les Commerçants.

- LE CONCOURS DE PETANQUE : qui a remporté un vif succès puisque une cinquantaine de doublettes y ont participé.

- LA SOTREE BRÔCHETTES : où beaucoup de Bouillais se retrouvent pour passer ensemble, quelques heures de détente.

- LA RETRAITE AUX PARAPLUTES : Une fois de plus, nos concitoyens n'ont pas manqué d'imagination et d'humour, pour matérialiser, par des chars et des déguisements souvent originaux, le thème choisi : " LA BOUILLE AN 2088 ", à la grande joie des spectateurs toujours nombreux.

Le Comité remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à la retraite 1988 et leur donne rendez-vous pour celle de 1989 qui fêtera, à sa manière, le Bicentenaire de la Révolution Française.

LE COMITE

A.C.P.G. - C.A.T.M.

8 MAI - 11 NOVEMBRE

Pour la plupart des Français, ce sont deux jours de congés, sans plus.

Pour les Anciens Combattants, ce sont deux dates

La Retraite aux Parapluies

JUILLET 1988. THEME : LA BOUILLE AN 2000 .



INAUGURATION DU PONT LA BOUILLE - SAHURS

historiques, deux anniversaires marquant la fin des deux guerres mondiales, au cours desquelles des millions de patriotes ont fait le sacrifice de leur vie ou ont été meurtris dans leur chair et leur âme.

Ces deux anniversaires (le 43ème pour le 8 mai et le 70 ème pour le 11 novembre) ont été célébrés avec recueillement par les A.C.P.G. - C.A.T.M. de LA BOUILLE, mais malheureusement avec un nombre restreint de participants.

En 1988, en raison des élections présidentielles, les cérémonies commémoratives de l'Armistice du 8 mai 1945 se sont déroulées le 7 mai, aux horaires habituels. Le soir, quelques membres de la section se sont associés à ceux des Comités des Fêtes et de Jumelage, à l'occasion de la soirée Paëlla, qui a ainsi remplacé le buffet traditionnel ; buffet qui a été également organisé le 11 novembre , avec une participation moins importante que celle des années précédentes.

Je souhaite que les A.C.P.G. - C.A.T.M. assistent plus nombreux aux manifestations et réjouissances. C'est une façon de se retrouver et de " se serrer les coudes ".

Le Président,
J. SANCHEZ

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LA BOUILLE

Le lundi 19 décembre après-midi, tous les élèves de l'école publique, maternelle et primaire, se sont réunis autour d'un grand goûter, organisé dans la salle polyvalente.

L'arrivée du Père Noël, venu distribuer des friandises, fut très appréciée des enfants. Monsieur le Maire, honora de sa présence cette sympathique réunion de fin d'année.

La Directrice
Mme PLATE

L'ELAN BOUILLAIS

L'association " l'Elan Bouillais " organise des cours de gymnastique, à la Salle Polyvalente, tous les mardis soir de 19 H à 20 H .

COMITE DE JUMELAGE

1988 a été une très grande année pour les membres du Comité de La Bouille et de Whitchurch on Thames, notre cité jumelle anglaise. En effet, c'était le 10ème anniversaire du Jumelage.

Nous allons vous rappeler les différents points de rencontre :

Nous avons reçu pendant le week-end du 30 avril et 1er mai 1988, une délégation de nos amis de Whitchurch accompagnée du Président Monsieur Bruce. Nous lui avons remis, à l'occasion de ce 10ème anniversaire, un livre d'or regroupant nos dix années d'activité.

Du 11 juin au mercredi 15 juin 1988, nous recevions les enfants de l'école accompagnés de Madame Crimp, Institutrice, et de Monsieur Smith, représentant les parents de Whitchurch. Ils ont visité Clères avec son Parc Zoologique, le Parc du Bocasse, le Château Robert le Diable. Les élèves de La Bouille étaient très heureux de recevoir leurs amis. Ils auront l'occasion de se rendre en Juin 1989 en Angleterre.

Le 7 mai 1988 avait lieu une "Soirée Paella" organisée par le Comité de Jumelage et le Comité des Fêtes, à la salle polyvalente ; pour 1989, des précisions seront données ultérieurement sur les activités à venir.

Le 1er juillet 1988, nous partions à huit pour rendre visite à nos amis à l'occasion du 10ème anniversaire de la signature de la Charte. Nous avons pu aller voir les régates d'Heuley , très célèbres en Angleterre par ses dames en chapeaux, ses hommes en smoking et assister le soir à un feu d'artifice. Le dimanche, un échange eut lieu entre les deux comités avec une remise de deux assiettes représentant la Mairie de La Bouille et le Pont de Whitchurch, dessinés par Monsieur Nixon, membre du Comité de Jumelage.

Les 7, 8 et 9 octobre, nous avons reçu notre groupe anglais. Nous avons visité Honfleur et dégusté une crêpe et le cidre normand. Cette journée se termina par une soirée à la salle polyvalente. Le dimanche matin, après la réunion de travail entre les deux comités, ce fut l'apéritif offert par la Municipalité, à la Mairie, après-midi libre et départ vers 21 heures avec un peu de tristesse dans les coeurs. Mais nous les retrouverons bientôt.

Une pensée à Madame Sheppard, épouse de Monsieur Sheppard, représentant Whitchurch Hill, ami de longue date, et décédée.

Si vous désirez des renseignements sur le Comité, renseignez-vous auprès de la mairie ou des membres.

Pour le Comité
La Présidente
M. COUSIN

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le bureau d'aide sociale a donné cette année des bons d'achat à 5 personnes âgées. Ainsi celles-ci ont pu se procurer, chacune, l'équivalent de 6 sacs de charbons, des pommes de terre, du beurre et 100,00 FF en épicerie ou en boucherie.

Le bureau d'aide sociale a versé par ailleurs, une somme de 200,00 FF à deux jeunes appelés du contingent.

ECOLE LIBRE

Un contrat d'Association, en faveur de l'Ecole Ste Marie de la Bouille, a été signé entre le Préfet et le Directeur de l'Enseignement libre. Monsieur TOUZE a été élu correspondant de l'Ecole auprès du Conseil Municipal. 9 élèves sur 45 résident dans la commune.

ALLO 18

Le Centre d'Interventions de LA BOUILLE, basé à l'entrée de la cité du Vracq, est intervenu pour l'année 1989, une quarantaine de fois, dans différentes natures de sinistres :

Détaillons ces actions, afin de se rendre compte de la polyvalence de nos sapeurs volontaires :

- . 6 assistances à personnes
- . 3 assistances à animaux domestiques
- . 1 repêchage de noyé en Seine
- . 11 sinistres dus aux inondations
- . 3 feux
- . 3 accidents de circulations
- . 7 destructions de nids de guêpes ou frelons
- . 4 opérations diverses

Pour pouvoir intervenir rapidement et avec efficacité des moyens en hommes et en matériel sont mis à la disposition de ce centre.

Profitions donc de ce journal communal pour vous les présenter :

- . Adjudant HUET Pierre du Centre de secours de Grand Couronne, a pour fonction:moniteur de secourisme
 - . Sergent chef BERNIERES José, commandant le Centre
 - . Caporal Chef DELARUE Eric, chef adjoint et responsable des embarcations
 - . Caporal LEFEBVRE Michel, responsable de l'approvisionnement en carburant et tuyaux
 - . Sapeur 1ère Classe BERNIERES Jean-Luc, responsable du service habillement
 - . Sapeur 1ère Classe AUZANNE Pascal contrôle des extincteurs et appareils respiratoires isolants
 - . Sapeur 1ère Classe BETTENCOURT Roger
 - . Sapeur 1ère classe PIGNY Thierry
 - . Sapeur 2ème classe BEAUVALLET Bruno
 - . Sapeur 2ème classe HARD Stéphane
- Contrôle et entretien du petit matériel
- . Jeune recrue stagiaire TRANEL Christophe : entretien du local

MATERIELS

- . 1 Fourgon pompe tonne Citroën
(ce véhicule d'incendie lourd sera changé dans le courant de cette année)
- . 1 véhicule de toute utilité estafette, entièrement équipé pour toutes opérations diverses
- . 1 embarcation en coque dure archambault équipée d'un moteur de 35 chevaux hors bord
- . 1 moto pompe roulante
- . 1 groupe d'épuisement et 1 respirateur d'eau destinés à toutes sortes d'inondations.

Petits matériels divers nécessaires pour assurer la sécurité dans différents domaines :

- . équipements pour nids d'insectes
- . matériel de balisage (panneaux)
- . matériel de coupe (tronçonneuse)
- . autres (tirefort, cage à animaux, etc...)

Voici en quelques lignes, comment est structuré le centre d'Interventions qui est, je vous le rappelle, à votre service sous le numéro d'appel "18" et ce 365 jours de l'année, 24 heures sur 24.

Remerciant la population bouillaise pour le bon accueil lors de la présentation du calendrier 1989, le Corps des Sapeurs Pompiers vous souhaite une bonne et heureuse année.

Sgt Chef BERNIERES J.

CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS

La bibliothèque pour tous est ouverte : les mercredis de 16 à 18 heures, et les samedis de 10H 30 à 12H, rue de la République, près de la Mairie.

Pour adhérer, il vous en coûtera : 3,80 F par livre, 1,50 F pour un livre d'enfant et un abonnement annuel de 30 F pour une famille, 20 F pour un adulte, 10 F pour un enfant.

Nous serons heureuses de vous accueillir,

Les responsables
Mme de COLOMBEL
Mme LALANDE
Mme SERVANT